

Compte rendu de la séance 15 Mars 2015

L'an deux mil quinze, le 15 mars, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 27/02/2015, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE DE SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire
M. ROBERT Jean-Luc, Mme LYOEN Marie-Yvonne, adjoints
Mmes GOUEYTHIEU Sabine, MICHALCZYK Catherine,
MM. FEYNIE Daniel, IMBEAUX Michel, PASQUET Serge, conseillers.

Absents excusés : M. ROUX Vincent, Mmes GIRAUD Séverine et THURMEL Frédérique

Secrétaire de séance : M. IMBEAUX Michel

Ouverture de la séance : 11h00

Levée de la séance : 12h30

Monsieur le Maire, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et demande aux membres du conseil de se prononcer sur le précédent compte rendu de la séance.
Il est adopté à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATIONS

➤ ***Communauté de communes du Mussidanais en Périgord (CCMP) : transfert de la compétence périscolaire des mercredis après-midi de la commune, à la CCMP***

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les mercredis après-midi deviennent périscolaires. A ce jour, le centre de loisirs du Mussidanais en Périgord a uniquement la compétence extrascolaire et ne pourra plus intervenir les mercredis après-midi.

La solution serait que les communes délèguent leur compétence périscolaire du mercredi après-midi seulement à la CCMP qui elle délèguera cette compétence à l'association de gestion du centre de loisirs du Mussidanais.

Le conseil municipal transfère la compétence périscolaire du mercredi après-midi à la CCMP.

➤ ***Redevance d'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications***

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une occupation du domaine public routier donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire .

Les tarifs pour 2015 sont :

- 40.25 € par km et par artère en souterrain
- 53.87 € par km et par artère en aérien
- 23.83 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment)

Le conseil municipal décide :

- d'appliquer les tarifs maximums prévus par décret (n°2005-1676 du 27 décembre 2005),

- de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics,
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323,
- de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi d'un titre de recettes

➤ **Rachat d'une concession dans le cimetière n°2 : concession n°2b allée A**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les propriétaires de la concession 2b allée A souhaitent se dessaisir de leur concession afin d'en prendre une autre plus grande. Considérant que la concession est vide, qu'elle ne peut être agrandie et qu'elle ne peut être vendue entre vifs, le conseil municipal décide de racheter la concession au prix de vente de l'époque (28 mai 2008) moins la taxe d'enregistrement soit : 50 € et prévoit cette somme au compte 6718 du budget principal.

➤ **SDE 24 : cotisation au service Energies**

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDE 24 propose à la commune ce nouveau service qui comprend les prestations suivantes :

- Expertise technique, juridique et administrative en matière d'énergie
- Bilan et suivis énergétiques
- Audits énergétiques dans les bâtiments communaux
- Diagnostics énergétiques en éclairage public
- Etudes de faisabilité énergies renouvelables

Le tarif adhésion est de 100€ + 0.25 €/habitant puis renouvellement de l'adhésion est de 100€ par an.

Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce service.

2. PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

Heures de permanence	22 mars 2015	29 mars 2015
8h00 à 10h30	Jean-Luc MASSIAS Serge PASQUET Jean-Luc ROBERT	Jean-Luc MASSIAS Jean-Luc ROBERT Catherine MICHALCZYK jusqu'à 9h30 Michel IMBEAUX de 9h30 à 10h30
10h30 à 13h00	Sabine GOUEYTHIEU Catherine MICHALCZYK Daniel FEYNIE	Sabine GOUEYTHIEU Serge PASQUET Daniel FEYNIE
13h00 à 15h30	Marie-Yvonne LYOEN Séverine GIRAUD Frédérique THURMEL	Marie-Yvonne LYOEN Séverine GIRAUD Vincent ROUX
15h30 à 18h00	Michel IMBEAUX Vincent ROUX Jean-Luc MASSIAS jusqu'à 16h30 Jean-Luc ROBERT de 16h30 à 18h00	Frédérique THURMEL Michel IMBEAUX Jean-Luc MASSIAS jusqu'à 16h30 Jean-Luc ROBERT de 16h30 à 18h00

Suite aux travaux dans le hall de la mairie (création de toilettes aux normes handicapées pour l'école et aménagement d'un bureau pour le Maire) le bureau de vote est déplacé, de façon définitive, dans la salle des expositions - place de l'Eglise.

La préfecture demande à la mairie d'assurer une information la plus large possible à destination des électeurs et d'afficher cette nouvelle disposition sur l'ancien lieu de vote et prévoir un fléchage vers la nouvelle salle de vote.

3. INFORMATIONS DIVERSES

➤ Carte communale

Affaire Commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE / M. BARBERIS Pierre.

Décision du tribunal administratif le 27 janvier dernier : l'arrêté du Préfet de la Dordogne du 28 décembre 2012 portant approbation de la carte communale de SAINT LOUIS EN L'ISLE est annulé.

➤ Création d'un site internet de la commune

Mise à l'essai pendant 6 mois gratuitement du site internet par l'entreprise FIRE LIVE.

La commune a commencé à étayer le site et invite la population à consulter l'adresse : www.saint-louis-en-lisle.fr.

➤ Travaux école : création de toilettes aux normes handicapées

Le chantier est terminé.

➤ Présence de rats sur la commune

Les cantonniers appliqueront du poison contre les rats à tous les points poubelles de la commune.

➤ Recensement de la population

Le recensement est terminé. La population est de 292 personnes.

Cette année la population avait la possibilité de faire le recensement par internet.

Pour mémoire au dernier recensement de 2010, nous étions 263 habitants.

➤ Création d'un parking au foyer rural

Le parking est aménagé avec la castine de la véloroute voie verte et réalisé par l'entreprise DSM de Montpon.

➤ Arrêt de bus scolaire (circuit collègue) place de la mairie

Il est demandé à ce que l'emplacement du bus soit matérialisé sur la place.

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2015**

N° des délibérations	Objet	décision
2015-1503-1	Transfert de la compétence communale périscolaire des mercredis après -midi à la CCMP	OK
2015-1503-2	Redevance d'occupation du domaine public routier : opérateurs télécommunications	OK Taux maximum avec revalorisation des montants tous les ans avec production d'un état déclaratif
2015-1503-3	Rachat d'une concession dans le cimetière n°2	50 €

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2015**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROBERT Jean-Luc		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		Excusée
GOUEYTHIEU Sabine		
GIRAUD Séverine		Excusée
ROUX Vincent		Excusé
IMBEAUX Michel		
FEYNIE Daniel		
PASQUET Serge		
MICHALCZYK Catherine		